

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses Art. L. 712-2 et R.719-52 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis ;

Vu l'élection de M. Emmanuel TRIC en qualité de Président de l'Université Nice Sophia Antipolis lors du Conseil d'Administration du 28 juin 2017 ;

***A R R E T E***

**ARTICLE 1:**

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe MARTIN, Vice-président en charge des relations internationales, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université les documents suivants :

- les accords inter-institutionnels Erasmus,
- les accords avec les organismes de l'Union européenne dans le cadre des programmes européens,
- les accords-cadres,
- la déclaration des rapports (intermédiaires et finaux ; techniques et financiers) dans le cadre des projets européens, des programmes de mobilité internationale et des dispositifs de bourses (« Erasmus + », PRAME et autres),
- les arrêtés d'attribution de bourses de mobilité internationale,
- les conventions pour frais de personnel (notamment dans le cadre des projets Tempus, etc.),
- les décisions de recrutement du personnel participant à un contrat ou à une convention,
- les contrats de mobilité dans le cadre des programmes « Erasmus + » et autres programmes européens et internationaux,
- les contrats « enseignants » et des personnels administratifs dans le cadre du programme « Erasmus + » et autres programmes européens et internationaux,
- les états de répartition des différentes bourses et ventilation des sommes à payer,
- les conventions de cotutelle de thèse internationale,
- les conventions d'accueil et d'encadrement des travaux de recherche des doctorants,
- les conventions d'accueil des enseignants-chercheurs étrangers,
- les conventions de stage à l'étranger.

## **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'université, délégation de signature est donnée à M. le Vice-président Jean-Christophe MARTIN pour :

- les accords spécifiques,
- la déclaration d'engagement des réponses aux appels à projets.

## **ARTICLE 3 :**

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe MARTIN, Vice-président délégué aux relations internationales, pour l'exercice des attributions d'ordonnateur principal confiées au Président de l'Université Nice Sophia Antipolis par la loi et les règlements en vigueur portant sur les Services Opérationnels suivants :

990C071

999C071

999C072

999C073

999C074

## **ARTICLE 4 :**

Délégation de signature est à donnée à M. le Vice-président Jean-Christophe MARTIN pour l'exercice des attributions confiées au Président de l'Université par la loi et les règlements en vigueur en ce qui concerne :

- les autorisations d'absence et l'utilisation de véhicules personnels des agents de la Direction des Relations Internationales.
- les ordres de missions lorsque la prise en charge financière est imputée sur le budget de la Direction des Relations Internationales sauf pour lui-même.

## **ARTICLE 5 :**

Aucune subdélégation de signature n'est autorisée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité ainsi que « pour le Président et par délégation ».

## **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'université.

**ARTICLE 7 :**

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Nice Sophia Antipolis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 29 juin 2017

Le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,

  
The seal of the University of Nice-Sophia Antipolis is a hexagonal emblem. It features a central shield with a crown on top, surrounded by a laurel wreath. The text "UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS" is written around the perimeter of the hexagon, and "1.1.1996" is at the bottom.

Emmanuel TRIC

**COPIES :**

- M. le Recteur Chancelier des universités
- M. le Directeur Général des Services
- Mme la Directrice des Affaires Financières
- M. L'Agent comptable